

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2010 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'adoption

A.M. 29-01-2014

M.B. 09-04-2014

La Ministre de la jeunesse,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié par le décret du 1^{er} juillet 2005, notamment les articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2005 relatif à l'adoption, modifié par l'arrêté du 18 mai 2008, notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2010 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'adoption, modifié par l'arrêté du 22 octobre 2012;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de Messieurs PRINGELS et DUCULOT, démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Guy DE BACKER est nommé membre du Conseil supérieur de l'adoption, comme délégué du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ), en remplacement de M. Christian PRINGELS, démissionnaire.

Article 2. - M. Fabrice ROLAND est nommé membre du Conseil supérieur de l'adoption, comme délégué des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse, en remplacement de M. Denis DUCULOT, démissionnaire.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 29 janvier 2014.

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK